

MAIRIE D'HERVILLY-MONTIGNY
**COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL
MUNICIPAL**

Du Mercredi 7 avril 2021 à 18h30

Visio-Conférence

Présents : M. Benoît BALLUET, M. Ludovic BONNEL, Mme Martine CAILLET, Mme Angélique CARLIER, M. Grégory CARLIER, Mme Christine COQUELLE, M. Gaëtan DODRE, Mme Elisa DROY, Mme Jennifer JACQUET, M. Maurice ROGER.

Absent : M. Emmanuel SARRAZIN

Monsieur le Maire propose une minute de silence suite aux décès de Mme BERNADETTE ALAVOINE née PREVOST, Mme MICHELLE VAN ELSLANDE, et la maman de M.JACQUET Richard.

Approbation du dernier compte rendu de réunion

I) Comptes rendus des différentes commissions

CCHS : COLLECTE DES DECHETS MENAGERS - Après une enquête réalisée auprès des exploitants agricoles, la FDSEA (Fédération Départementale des Exploitants Agricoles) propose d'organiser une collecte des pneus agricoles sur notre territoire. Pour ce faire, un accompagnement financier est sollicité. La CCHS participera à hauteur de 30€ la tonne jusqu'à concurrence de 100 tonnes.

RESSOURCES HUMAINES - Création d'un poste d'animateur territorial principal de 1 ère classe au 01/04/2021 (tiers lieu numérique) - Création d'un poste d'agent technique dans le cadre des adjoints techniques au 01/04/2021 pour l'ouverture de la déchèterie à Saily - Saillisel, - Création d'un poste dans le cadre d'emplois des adjoints techniques concernant le transfert du gymnase municipal

Fixation du régime d'astreintes pour le responsable technique et la responsable environnement.

AMENAGEMENT de L'ESPACE - OPAH - Commission d'examen des dossiers de subvention suite au démarrage de l'OPAH (Opération d'Amélioration de l'habitat), et compte tenu des aides octroyées par la Communauté de Communes aux propriétaires occupants, il est nécessaire de créer une commission d'examen des dossiers. **M. DODRE Gaëtan** est membre de cette Commission.

Proposition d'une nouvelle aide financière : 1 500 € aux entreprises fermées administrativement depuis le deuxième confinement de novembre 2020.

Bilan du dispositif 2020 : 142 demandes accordées + 1 dossier non encore mandaté soit 205 400€ consommés sur les 300 000€ budgétés

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE - Le Conseil communautaire décide d'affecter une enveloppe de 790 822,50 € pour la réalisation des prestations prévues dans la convention d'application du protocole constitutif d'un partenariat pour le lancement d'études de dimensionnement et de positionnement des ports intérieurs en vue de la réalisation du Canal SeineNord Europe.

FINANCES - Budget principal - Autorisation budgétaire spéciale pour les dépenses d'investissement à engager avant le vote du budget primitif

- Acquisition de mobilier et matériel informatique pour les services Communication/Finances/Environnement + fenêtres battantes à hauteur de 18 000€ TTC - Travaux de toiture au gymnase des remparts (complément) : 64 000€ TTC - Parking au pôle équestre : 170 000€ TTC

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE - Zone d'activités de la Croisette - Vente de parcelles Compte tenu de l'avancée des travaux de démolition de la friche FLODOR et des différentes études sur site (relevé topographique, pollution...). Protocole d'accord en cours avec la société ECOFROST.

ADMINISTRATION GENERALE : Mise en place d'un règlement intérieur du conseil communautaire.

FDE : Adhésion à la FDE 80 pour la réalisation de diagnostics et le suivi énergétique des bâtiments de la CCHS (gymnases, centre aquatique, MARPA, gendarmeries etc...)

SISCO : Délibération changement de statuts : En ce qui concerne la compétence accueil de loisirs avec et sans hébergement (y compris les mercredis détente) durant les petites et grandes vacances, chaque commune financera ses enfants. Les communes extérieures se verront recevoir une facture par l'organisme d'accueil.

Chaque Commune sera libre de signer la convention (ou non) et de définir le montant de prise en charge.

M.DODRE Gaëtan → abstention car cela engendre des frais supplémentaires aux Communes.

Le siège social du syndicat scolaire se trouve désormais à Villers-Faucon.

Règlement de la facture d'été 2020 : Facture de 10 155 € à régler suite signature d'une convention entre ROISEL et Vacances Plurielles pour les vacances d'été 2020. Problématique : ROISEL n'avait pas la compétence.

Autorisation de l'assemblée pour la signature d'une convention avec chaque Commune concernée pour la part qui lui incombe.

HERVILLY-MONTIGNY : 420 €

Planning : une analyse de la répartition des heures de l'ensemble du personnel du SISCO est en cours.

Délibération subventions pour le chauffage des locaux :

Acceptée à l'unanimité pour un montant de 3500 € aux communes de Bernes et Roisel.

Délibération tarif cantine : Mise en place d'un tarif de 4,30 € pour les repas non commandés ou décommandés. Acceptée à l'unanimité.

Paiement à l'inscription : Afin de limiter au maximum les impayés de cantine et de garderie, les parents pourront payer à l'inscription par internet ou au secrétariat du SISCO.

Délibération autorisant la Présidente à ester en justice suite courrier de l'avocat d'une ancienne salariée du SISCO.

Réflexion sur la nouvelle répartition des contributions des Communes (actuellement 50 / 50).

II) Délibération changement des statuts CCHS

Suite à la loi « Engagement et Proximité » et au rapport de la cour des Comptes, la Communauté de Communes a mis en conformité ses statuts.

La modification porte essentiellement sur la compétence voirie. En effet, la CCHS assure désormais l'ensemble des travaux de voirie extra muros. L'entretien et l'aménagement des voiries intra-muros reviennent aux Communes.

Voté à l'unanimité par les conseillers présents.

III) Délibération transfert de la compétence « Mobilité »

Suite à la loi d'Orientation des mobilités dite LOM du 24 décembre 2019, la CCHS a délibéré favorablement sur le transfert de la « compétence mobilité » des communes vers la CCHS. Chaque conseil municipal dispose d'un délai de 3 mois pour se prononcer sur ce transfert.

Suite à la présentation de Monsieur le Maire, le transfert est accepté à l'unanimité par les conseillers présents.

IV) Logo Commune

Afin de permettre aux habitants de s'identifier et se reconnaître dans une logique de construction sociale, Monsieur le Maire propose la création d'un logo pour notre village. Ce dernier sera présent sur les courriers et documents émanant de la Mairie.

Il est possible de répondre à un questionnaire sur le site internet lacontreehervilly-montigny.com afin que la Commune prenne en compte les propositions des habitants.

V) Terrain Communal

Suite à l'acquisition de l'accès au terrain communal de Montigny rue de Vermand à Montigny par un administré, une problématique se pose désormais sur l'avenir de ce terrain.

Ce terrain servait essentiellement au dépôt de déchets verts. Pour rappel, un arrêté sur l'interdiction de dépôt de déchets de toutes natures est désormais effectif sur l'ensemble de la Commune.

Monsieur le Maire, informe le conseil municipal que le terrain est en cours d'estimation dans le cadre d'une probable mise en vente.

VI) Présentation du projet de ralentissement CD24

Suite à l'enquête auprès des habitants et les différentes rencontres avec le vice-président voirie et le bureau d'étude, Monsieur le Maire présente la première esquisse du projet.

Ce projet sera présenté au département pour connaître sa faisabilité. Suite au retour du département, les administrés rue de Roisel et rue de Vermand seront invités en Mairie afin de leur présenter le projet.

VII) Recours juridique Parc éolien de Bernes

Une rencontre a eu lieu en Mairie avec ENGIE GREEN afin de trouver un accord suite au recours juridique de mars 2019.

Selon le protocole d'accord transactionnel, la société ENGIE GREEN BERNES EXTENSION :

- S'engage à verser à la Commune d'HERVILLY-MONTIGNY la somme de 4800 € à titre de remboursement des frais et honoraires.
- S'engage à financer l'aménagement végétal de la Commune à hauteur de 5000 € HT.

En contrepartie, la Commune se désiste irrévocablement de sa requête en annulation contre l'autorisation du projet éolien de Bernes.

Cette négociation porte également sur l'extension du parc éolien de Bernes, Mme GUIBERT, chargée de mission biodiversité, nous informe par mail qu'un autre fond paysager a été validé.

L'ensemble des cartes TV vont être changées aux frais d'ENGIE GREEN, Monsieur le Maire souhaite que l'on communique rapidement auprès des habitants.

VIII) Convention financière SISCO / Changements des statuts.

Règlement de la facture d'été 2020 : La Commune de Roisel a organisée un centre aéré sans avoir la compétence. De ce fait, elle ne peut pas régler l'intégralité de la somme. La Commune d'Hervilly-Montigny doit la somme de 420 €.

Accepté à la majorité par les conseillers présents. 1 abstention.

Changements des statuts : Les changements concernent la nouvelle adresse du siège et la prise en charge des centres aérés et de l'accueil du mercredi par les communes membres du SISCO. Cela implique un effort financier supplémentaire déjà très élevé.

Après lecture, la modification des statuts est votée à la majorité par les conseillers présents. 3 abstentions.

QUESTIONS DIVERSES

Aucunes questions diverses pour cette réunion.

La séance est levée à 20h15